

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois (S.A.G.E.)

› atlas



[Art. L. 212-5-1 du code de l'environnement]

(inséré par la loi no 2006-1772 du 30 décembre 2006, art. 77 II Journal officiel du 31 décembre 2006)

- I. – Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux comporte un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques définissant les conditions de réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 212-3, notamment en évaluant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

[Art. R. 212-46 du code de l'environnement]

(décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux)

Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques comporte :

- 1° Une synthèse de l'état des lieux prévu par l'article R. 212-36 ;
- 2° L'exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le sous-bassin ou le groupement de sous-bassins ;
- 3° La définition des objectifs généraux permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1, l'identification des moyens prioritaires de les atteindre, notamment l'utilisation optimale des grands équipements existants ou projetés, ainsi que le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
- 4° L'indication des délais et conditions dans lesquels les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives dans le périmètre défini par le schéma doivent être rendues compatibles avec celui-ci ;
- 5° L'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celle-ci.

Il comprend le cas échéant les documents, notamment cartographiques, identifiant les zones visées par les 1°, 3° et 4° du I de l'article L. 212-5-1 ainsi que l'inventaire visé par le 2° des mêmes dispositions.

► Diagnostic

- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | Carte de localisation | 4 | L'hydrosystème de l'Aa |
| 2 | Organisation Administrative du territoire | 5 | L'occupation du sol |
| 3 | Intercommunalités, Parc naturel régional et SmaeAa | 6 | Objectifs issus de la Directive Cadre sur l'Eau et les grands enjeux du S.A.G.E |

► Sauvegarde de la ressource en eau

- | | | | |
|---|--|----|--|
| 7 | Objectifs pour la sauvegarde de la ressource | 10 | La gestion quantitative |
| 8 | Actions pour la sauvegarde de la ressource | 11 | Les prélèvements en eau sur le bassin versant |
| 9 | Répartition de la compétence eau potable | 12 | Vulnérabilité des aquifères en fonction du sol |

► Lutte contre les pollutions

- | | | | |
|----|--|----|-----------------------------------|
| 13 | L'organisation de l'assainissement sur le territoire de l'Audomarois | 18 | Qualité des eaux superficielles |
| 14 | Etat des lieux de l'assainissement sur le territoire de l'Audomarois | 19 | L'activité industrielle |
| 15 | Réseaux de mesure des eaux souterraines | 20 | L'érosion des sols |
| 16 | Qualité des eaux souterraines | 21 | Evolution du parcellaire agricole |
| 17 | Réseaux de mesure des eaux superficielles | | |

► Valorisation des milieux humides et aquatiques

22 Actions pour la valorisation des milieux aquatiques

23 Réservoirs biologiques et zones de frayères potentielles

24 Ouvrages hydrauliques et franchissabilité

25 Les zones humides à enjeux

26 La protection des milieux naturels

27 Les espaces naturels sensibles

28 Les milieux naturels remarquables

29 Activités et usages liés à l'eau

30 La trame verte et bleue

► Gestion de l'espace et des écoulements

31 Objectifs et actions pour la gestion de l'espace et des écoulements

32 Réinstaurer une mémoire du risque et la gestion des inondations

33 Les zones inondables de la vallée de l'Aa et la vulnérabilité aux inondations

34 L'aléa inondation

► Maintien des activités du marais audomarois

35 Le réseau hydrographique

36 Objectifs et actions pour la préservation du marais audomarois

37 Fonctionnement des unités hydrauliques et gestionnaires des voies d'eau

38 Occupation du sol en 2007

39 Qualité des voies d'eau

40 Vulnérabilité aux inondations

41 Tourisme et activités de loisirs liées à l'eau

42 La faune et la flore remarquable

43 La protection des milieux naturels remarquables

44 Les espaces naturels remarquables

1 ► Carte de localisation

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites du bassin Artois-Picardie

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E)

- S.A.G.E de l'Audomarois
- L'Aa
- Le marais audomarois
- Autres S.A.G.E



0 20
Kilomètres

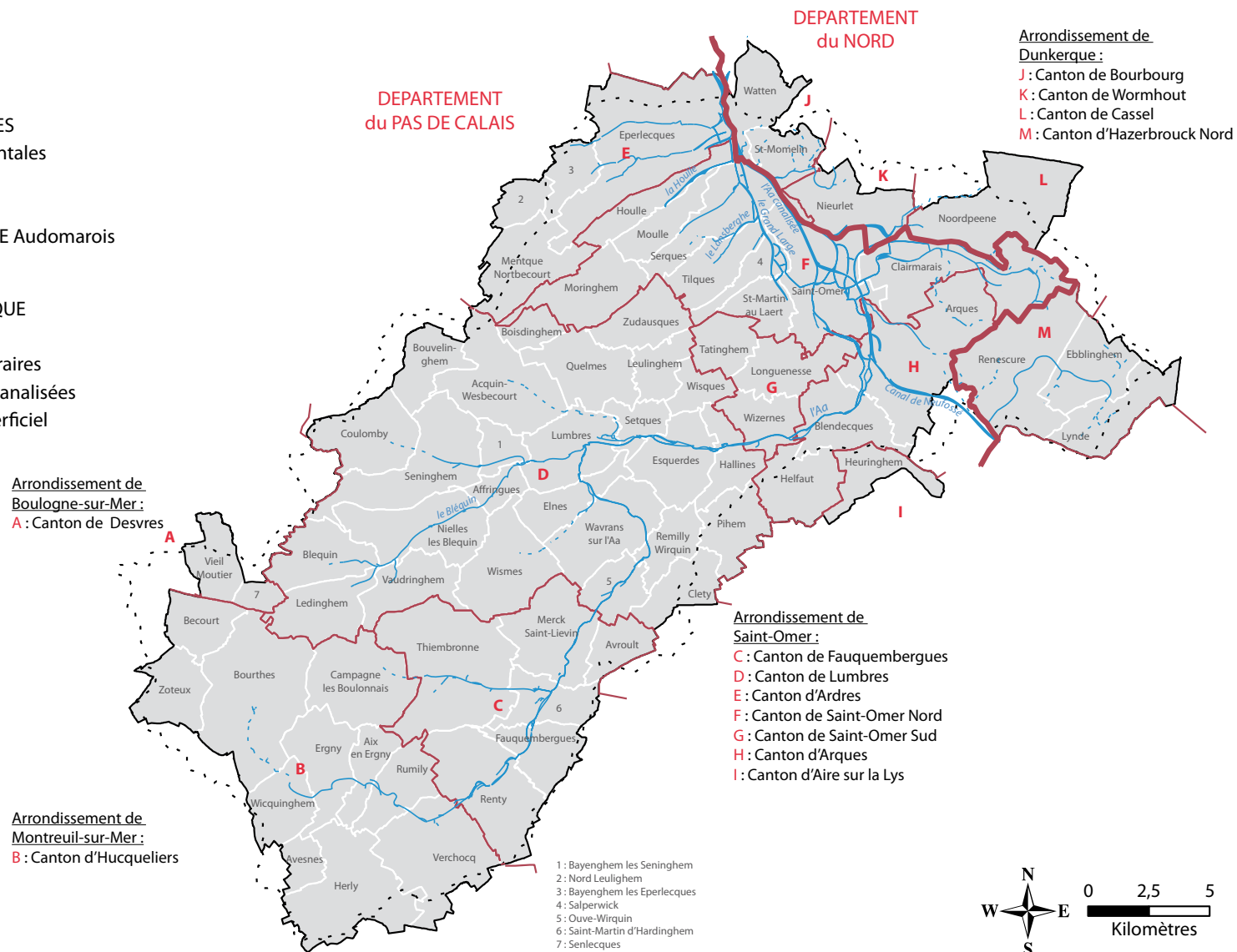
2 ► Organisation Administrative du territoire

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limites départementales
- Limites de cantons
- Communes
- Périmètre du S.A.G.E Audomarois

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaires
- Canaux et rivières canalisées
- Bassin versant superficiel



3 ► Intercommunalités, Parc naturel régional et SmageAa

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa

INTERCOMMUNALITÉS

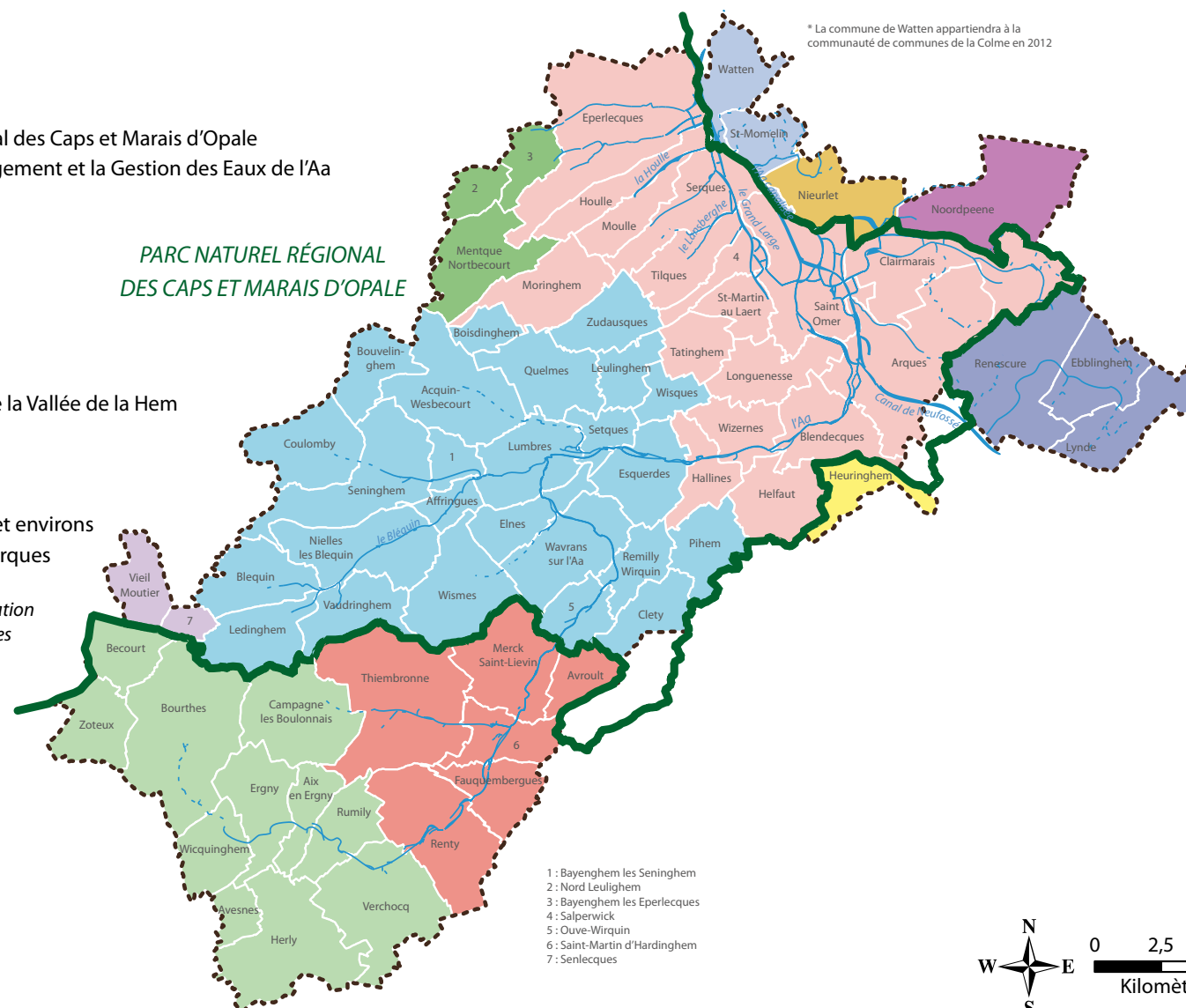
- C.A de Saint-Omer
- C.C du pays de Cassel
- C.C de l'Houtland
- C.C de la Colme
- C.C de l'Yser
- C.C de la région d'Ardres et de la Vallée de la Hem
- C.C de Morinie
- C.C du pays de Lumbres
- C.C de Desvres-Samer
- C.C du canton d'Hucqueliers et environs
- C.C du canton de Fauquembergues

*C.A : Communauté d'Agglomération

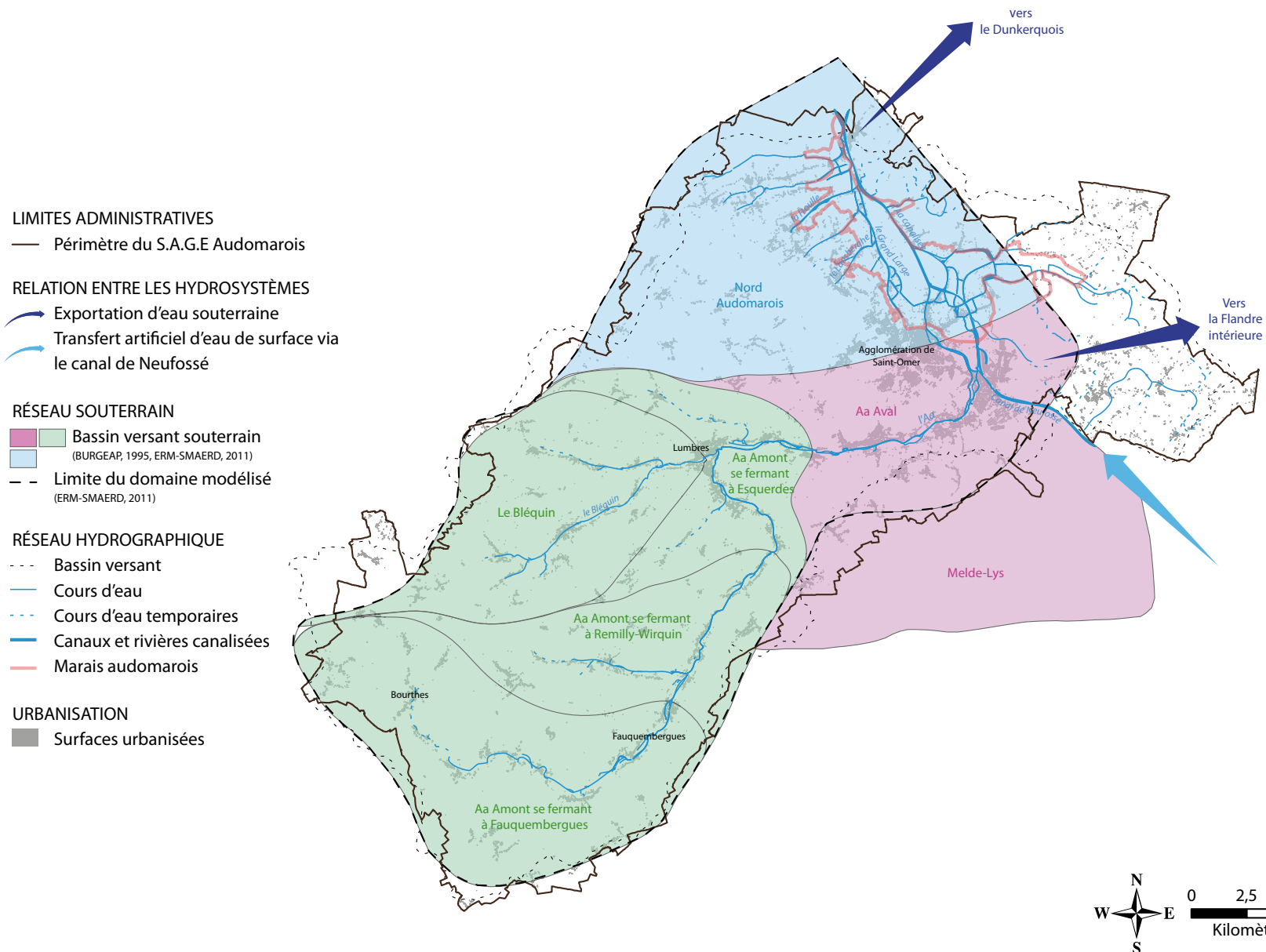
*C.C : Communauté de communes

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaires
- Canaux et rivières canalisées



4 ► L'hydrosystème de l'Aa



5 ► L'occupation du sol

LIMITES ADMINISTRATIVES

--- Périmètre du S.A.G.E Audomarois

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

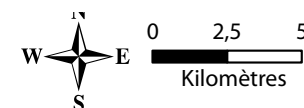
— Autoroutes
— Routes nationales
— Routes départementales
— Voies ferrées

OCCUPATION DU SOL (2005)

■ Boisements
■ Prairies
■ Zones agricoles
■ Zones urbanisées
■ Carrières

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

— Cours d'eau
- - - Cours d'eau temporaires
— Canaux et rivières canalisés
■ Marais audomarois
■ Plans d'eau



6 ► Objectifs issus de la Directive Cadre sur l'Eau et les grands enjeux du S.A.G.E

LIMITES ADMINISTRATIVES

— Périmètre du S.A.G.E Audomarois

BASSIN VERSANT ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- - - Bassin versant superficiel

— Bassin versant souterrain délimité en février 1995 (ERM-SMAERD, 2011)

- - - Cours d'eau temporaire

OBJECTIF D.C.E

Masse d'eau superficielles

— Aa rivière

— Aa canalisée

● Etang du Romelaere

Masses d'eau souterraines

■ Nappe de la Craie

■ Sables tertiaires

LES GRANDS ENJEUX DU S.A.G.E

Assurer de façon durable la satisfaction

des besoins en eau des différents

usagers en quantité et en qualité

Atteindre le bon état écologique des

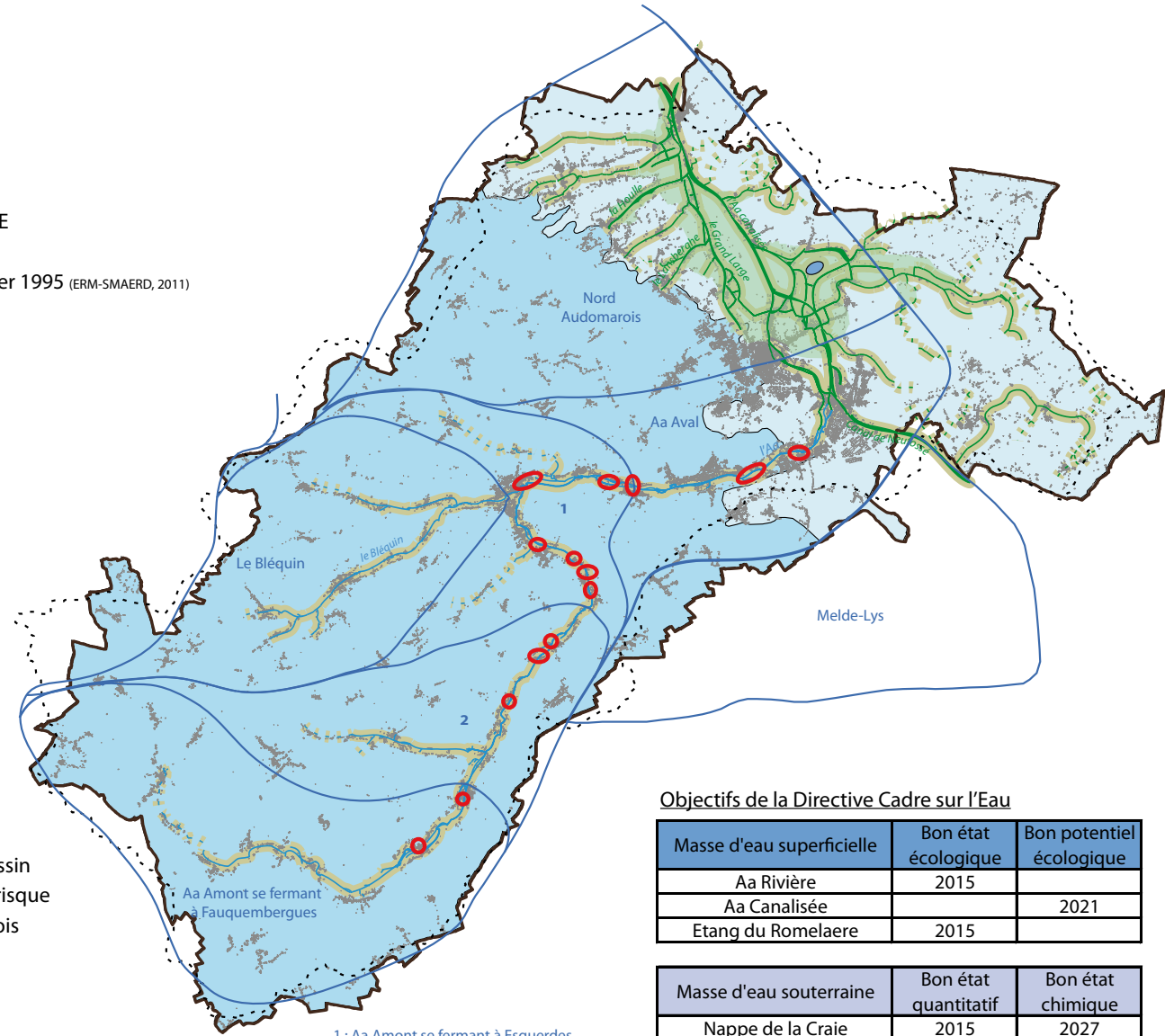
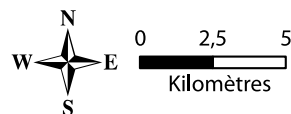
milieux humides et aquatiques

Diminuer la vulnérabilité en adoptant une

gestion des écoulements à l'échelle du bassin

versant et en réinstallant une culture du risque

Maintenir et préserver le marais audomarois



1 : Aa Amont se fermant à Esquerdes
2 : Aa Amont se fermant à Remilly-Wirquin

Objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

Masse d'eau superficielle	Bon état écologique	Bon potentiel écologique
Aa Rivière	2015	
Aa Canalisée		2021
Etang du Romelaere	2015	

Masse d'eau souterraine	Bon état quantitatif	Bon état chimique
Nappe de la Craie	2015	2027
Sables tertiaires	2015	2027

7 ► Objectifs pour la sauvegarde de la ressource

LIMITES ADMINISTRATIVES

— Périmètre du S.A.G.E Audomarois

PROTÉGER LES RESSOURCES EXPLOITÉES ACTUELLEMENT

-  Ne pas augmenter les prélèvements d'eau actuels et optimiser la gestion des prélèvements en eau souterraine et superficielle
-  Préserver et améliorer la qualité des prélèvements actuels utilisés

GARANTIR LA SATISFACTION DES BESOINS À HORIZON 2050

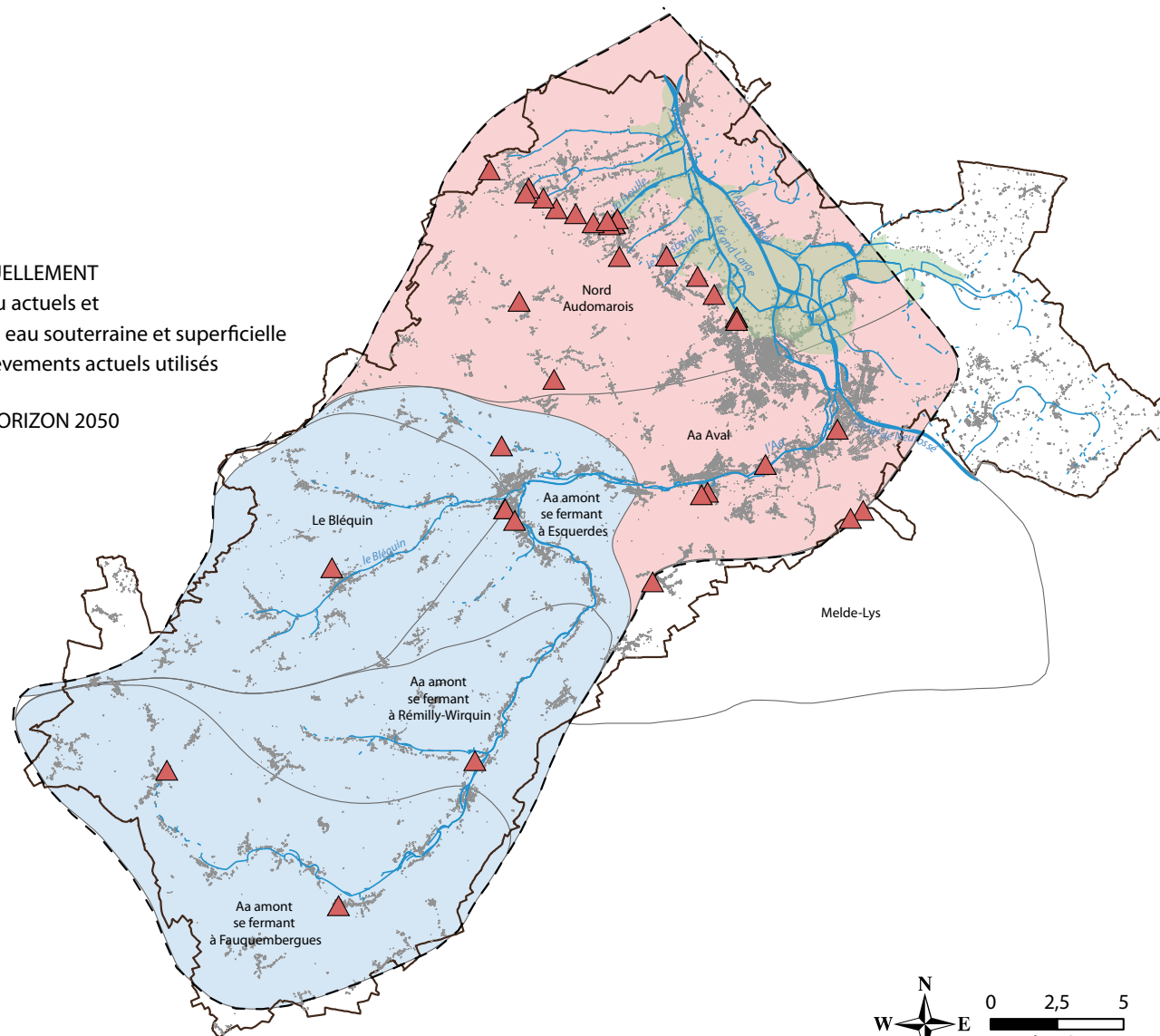
-  Protéger les ressources en eau futures
-  Inciter aux économies d'eau

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau temporaires
-  Canaux et rivières canalisées
-  Marais audomarois

BASSIN VERSANT SOUTERRAIN

-  Bassin versant souterrain (BURGEAP, 1995 ; ERM-SMAERD, 2011)
-  Limite du domaine modélisé (ERM-SMAERD, 2011)



9 ► Répartition de la compétence eau potable

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AYANT LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

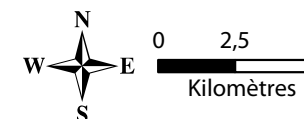
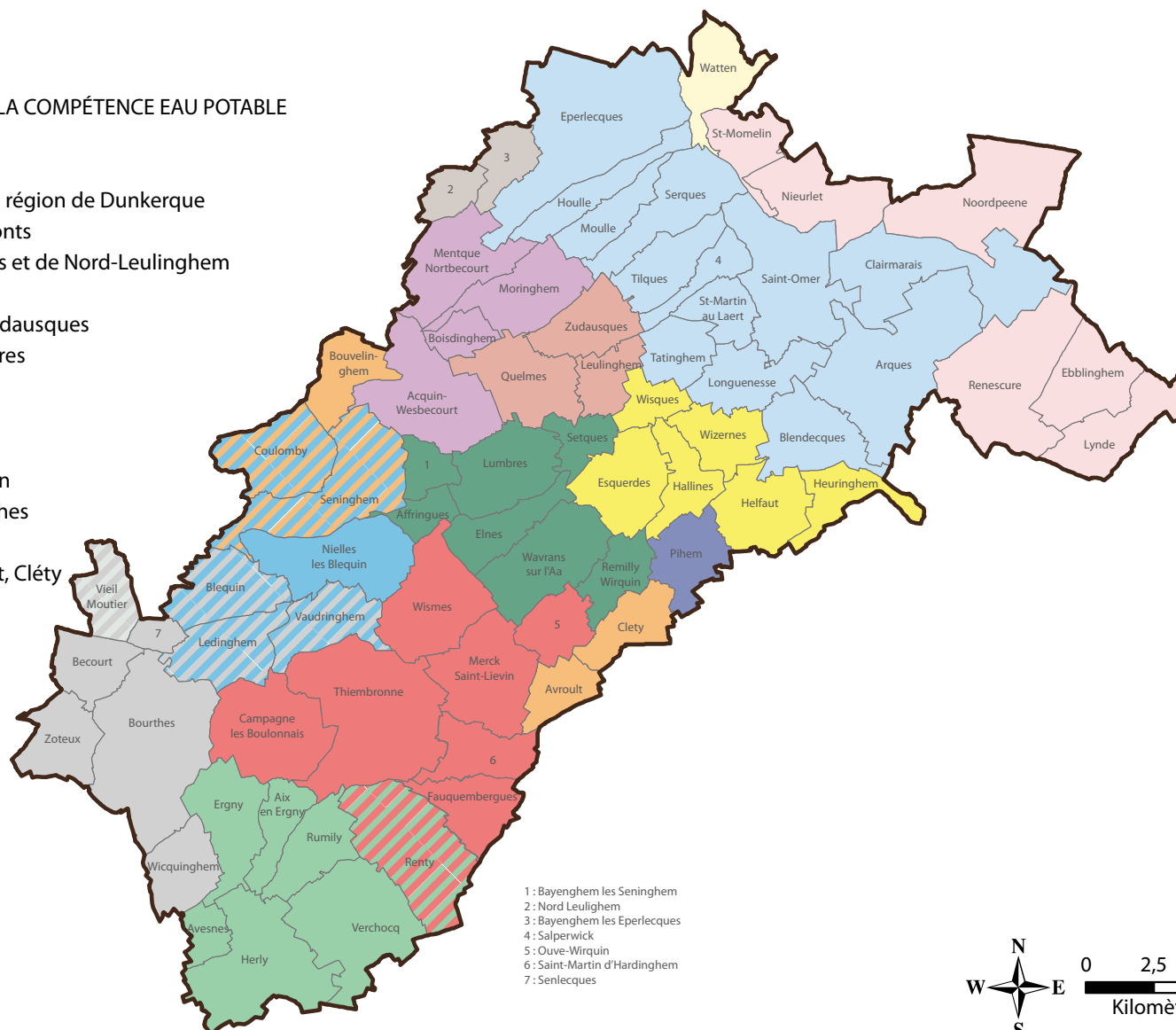
-  C.A de Saint-Omer
-  NOREADE
-  S.M de l'alimentation en eau de la région de Dunkerque
-  S.M de l'eau et de la Vallée des Monts
-  S.I de Bayenghem-les-Eperlecques et de Nord-Leulinghem
-  S.I de la région de Boisdinghem
-  S.I de Leulinghem, Quelmes et Zudausques
-  S.I des eaux de la région de Lumbres
-  S.I de Pihem Herbelles
-  S.I des eaux de Alquines
-  S.I du plateau de Bellevue
-  S.I des eaux de la Vallée du Bléquin
-  S.I des eaux de la région de Bourthes
-  S.I de la région de Quesques
-  S.I de la région de Dohem, Avrout, Cléty Delettes

Les hachures signifient qu'une même commune est desservie par plusieurs collectivités territoriales ayant la compétence eau potable

*C.A : Communauté d'Agglomération

*S.M : Syndicat Mixte

— Périmètre du S.A.G.E Audomarois



10 ► La gestion quantitative

LIMITES ADMINISTRATIVES

--- Périmètre du S.A.G.E Audomarois

BASSIN VERSANT SOUTERRAIN

■ Bassin versant souterrain
(ERM-SMAERD, 2011)

-- Limite du modèle modélisé (ERM-SMAERD, 2011)

— Limite du recouvrement tertiaire (ERM-SMAERD, 2011)

SUIVI DE LA NAPPE DE LA CRAIE

▼ Piézomètre de référence

(arrêté cadre sécheresse de 2006)

▼ Piézomètre de suivi en continu/ hebdomadaire

■ Points de mesure de la carte piézométrique (hautes eaux 2010)

— Isopièzes de la nappe de la craie (hautes eaux 2010, SMAERD)

STATION DE JAUGEAGE

■ Station de jaugeage de référence
(arrêté cadre sécheresse)

■ Station de jaugeage suivie en continu (DREAL)

LIMNIMÈTRES

★ Limnimètre avec suivi en continu (VNF, SMAERD)

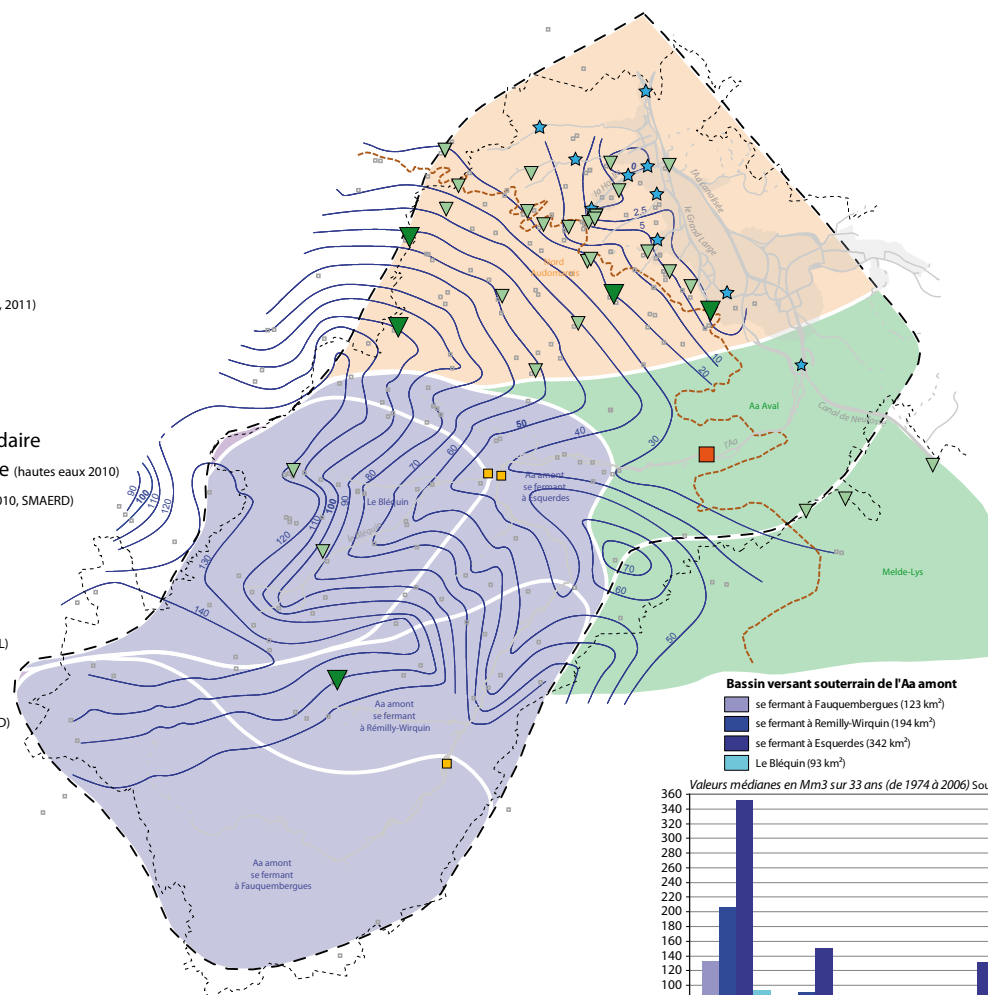
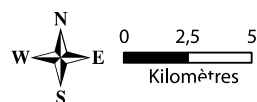
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

— Cours d'eau

--- Cours d'eau temporaires

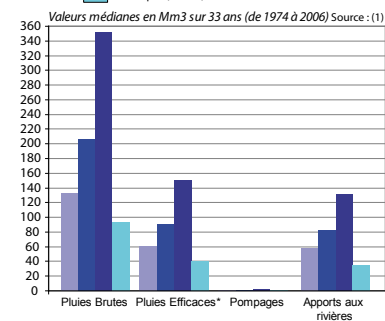
— Canaux et rivières canalisées

■ Marais audomarois



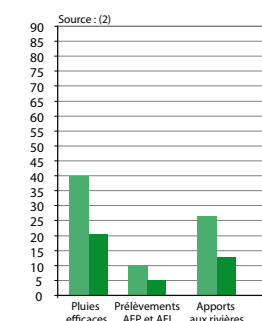
Bassin versant souterrain de l'Aa amont

■ se fermant à Fauquembergues (123 km²)
■ se fermant à Remilly-Wirquin (194 km²)
■ se fermant à Esquerdes (342 km²)
■ Le Bléquin (93 km²)



Bassin versant souterrain du Aa aval et Melde-Lys

■ Aa aval
■ Melde-Lys

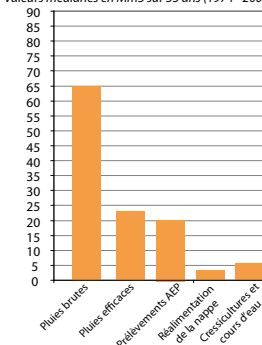


* Pluies efficaces : part des pluies brutes venant effectivement alimenter les eaux souterraines

Bassin versant souterrain du Nord-Audomarois

75 km² de craie affleurante

Valeurs médianes en Mm3 sur 33 ans (1974 - 2006) Source : (1)



Source :
- (1) modélisation ERM pour le SMAERD, version provisoire 2010
- (2) Noréde, 2008